

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Appellation de la course : **LA RONDE DE LANNE**

Ouvert à tous les licenciés ou non licenciés .

Chaque participant devra obligatoirement présenter avant le départ :

-soit une licence FFA

-soit une licence FFTRI , FSGT ,UFOLEP , UNSS ou FSCF sur laquelle est mentionné :

« *apte à la course (ou à la marche) en compétition , ou apte à la pratique de l'athlétisme en compétition .* »

-soit un Certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Article 2 : Date et lieu de l'épreuve.

La ronde de Lanne aura lieu le dimanche 06 mai 2011. Le départ sera donné à la salle des fêtes de Lanne.

Article 3 : Parcours.

1) Randonnée pedestre 8 kms. Départ 9h15 (les enfants de moins de 10 ans seront obligatoirement accompagnés d'un adulte).

2) Course de 10 kms. Départ 9h30.

Article 4 : Engagement et inscription.

Les inscriptions pourront se faire sur le site www.comite-lanne.fr , ou par téléphone au 06.03.08.42.78, ou lors de la permanence à la salle des fêtes de Lanne le samedi 05 mai de 15h00 à 17h00, ou le jour de la course 1 h avant le départ, avec une majoration de 3 euros pour la course uniquement.

Règlement : par chèque à l'ordre de association des fêtes de Lanne, ou en espèces.

L'inscription est de 7 euros pour la course et de 5 euros pour la randonnée pedestre jusqu'au 05 mai 20h00.

L'inscription est de 10 euros pour la course et de 5 euros pour la marche le 06 mai avant les départs.

Article 5 : Chronométrage informatique.

La randonnée ne sera pas chronométrée.

Article 6 : Ravitaillement.

2 ravitaillements seront présents sur le circuit et 1 à l'arrivée.

Article 7 : Sécurité.

Le parcours sera entièrement balisé .Des jalonneurs munis de moyens de transmissions ainsi que de chasubles régleront la circulation sur les différents carrefours et veilleront au bon déroulement de la course.

Un dispositif de secours sera présent sur le parcours.

Article 8 : Récompenses et remise des prix.

Les trois premiers des catégories Cadets, Juniors, Senior, V1, V2, V3, V4, Espoir hommes et femmes seront récompensés.

Récompense pour l'équipe la plus représentée.

Un tirage au sort de 10 dossards récompense les coureurs.

Article 9 :

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit d'image.

Si les organisateurs sont contraints d'apporter des modifications au présent règlement, le règlement modifié sera affiché au moment de la remise des dossards.